# Tendances mondiales en 2008 :

# Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides



Des réfugiés somaliens attendant de recevoir des rations alimentaires au camp de réfugiés de Hagadera à Dadaab, Kenya, HCR/E. Hockstein

16 juin 2009



# **RÉTROSPECTIVE 2008 – STATISTIQUES RÉSUMÉES**

- Fin 2008, il y avait quelque 42 millions de personnes déplacées de force dans le monde. Ce chiffre comprend 15,2 millions de réfugiés, 827 000 demandeurs d'asile (cas en suspens) et 26 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
- Fin 2008, près de 25 millions de personnes 10,5 millions de réfugiés et 14,4 millions de personnes déplacées recevaient une protection ou une assistance du HCR. Ces chiffres sont similaires à ceux de 2007.
- En 2008, le HCR a identifié environ 6,6 millions d'apatrides dans 58 pays. Le Haut Commissariat a estimé que le nombre d'apatrides dans le monde était considérablement plus élevé (environ 12 millions de personnes).
- Quelque 604 000 réfugiés ont été rapatriés de leur plein gré en 2008. Les chiffres relatifs au rapatriement continuent de diminuer depuis 2004. Le chiffre de 2008 est le deuxième le plus bas en 15 ans.
- Plus de 839 000 personnes ont soumis une demande individuelle d'asile ou de statut de réfugié en 2008. Les bureaux du HCR ont enregistré 9 % de ces demandes. Plus de 16 300 demandes d'asile ont été présentées par des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille dans 68 pays. L'Afrique du Sud, qui a enregistré un quart des demandes présentées dans le monde, est le pays où les demandes individuelles ont été les plus nombreuses.
- Le HCR a présenté aux États 121 000 cas en vue d'une réinstallation. Plus de 67 000 réfugiés ont été réinstallés avec l'assistance du HCR en 2008. Selon les statistiques des gouvernements, 16 pays ont signalé avoir admis 88 800 réfugiés réinstallés en 2008 (avec ou sans l'assistance du HCR). Ce sont les États-Unis qui ont accepté le plus grand nombre (60 200 durant son exercice budgétaire).
- Les femmes et les filles représentent en moyenne 49 % des personnes relevant de la compétence du HCR. Elles constituent 47 % des réfugiés et des demandeurs d'asile et la moitié des personnes déplacées et des rapatriés (réfugiés). Quarante-quatre pour cent des réfugiés et des demandeurs d'asile sont des enfants de moins de 18 ans.
- Les pays en développement sont les hôtes de quatre cinquièmes des réfugiés. Sur la base des données disponibles pour 8,8 millions de réfugiés, le HCR estime que la moitié des réfugiés dans le monde résident dans les zones urbaines et un tiers dans des camps. Cependant, sept réfugiés sur dix en Afrique subsaharienne résident dans des camps.
- Le Pakistan est l'hôte du plus grand nombre de réfugiés dans le monde (1,8 million), suivi de la République arabe syrienne (1,1 million) et de la République islamique d'Iran (980 000).
- Les réfugiés afghans et iraquiens constituent près de la moitié de la population réfugiée relevant de la responsabilité du HCR dans le monde. Un réfugié sur quatre dans le monde est originaire d'Afghanistan (2,8 millions) et des Afghans sont hébergés dans 69 pays d'asile. Les Iraquiens sont le deuxième groupe de réfugiés le plus nombreux, 1,9 million ayant cherché refuge principalement dans les pays voisins.
- Le Pakistan est l'hôte du plus grand nombre de réfugiés par rapport à sa capacité économique. Le pays héberge 733 réfugiés pour 1 USD de PIB (PPA) par habitant. Il est suivi par la République démocratique du Congo (496) et la République-Unie de Tanzanie (262). Le premier pays développé est l'Allemagne, qui se situe à la sixième place avec 16 réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant.

#### I. Introduction<sup>1</sup>

La complexité et l'ampleur des déplacements forcés ayant crû ces dernières années, le rapport Tendances mondiales en 2008 décrit nombre des principaux changements constatés sur le plan humanitaire entre janvier et décembre 2008. Il analyse les tendances et les changements statistiques dans les populations dont l'Assemblée générale des Nations Unies a confié la responsabilité au HCR. Ces populations sont, notamment, les réfugiés, les rapatriés, les apatrides et certains groupes de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, regroupés, dans le rapport, sous le terme de « personnes relevant de la compétence du HCR ».

Les conflits armés qui ont éclaté, ont repris ou ont perduré en 2008 ont eu un impact négatif sur la paix, la stabilité et la sécurité dans de nombreuses régions du monde, et ont souvent provoqué des mouvements de population à l'intérieur et à l'extérieur des pays d'origine. Si des millions de personnes ont été déplacées pendant la période considérée, en revanche des millions d'autres ont pu regagner leur lieu d'origine ou ont trouvé une autre solution durable.

Malgré les efforts déployés par le HCR pour trouver des solutions durables, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées relevant de compétence est élevé (environ 25 c'est-à-dire millions, pratiquement le même chiffre qu'en 2007), et

	2007 (	en millions)	2008 (en millions)		
Catégorie de population déplacée	Total	Protégés/as sistés par le HCR	Total	Protégés/as sistés par le HCR	
Réfugiés relevant du mandat du HCR	11.4	11.4	10.5	10.5	
Réfugiés relevant du mandat de l'UNRWA	4.6	-	4.7	-	
Nombre total de réfugiés	16.0	11.4	15.2	10.5	
Demandeurs d'asile (cas en suspens)	0.7	0.1	0.8	0.2	
Déplacés à cause de conflits	26.0	13.7	26.0	14.4	
Nombre total de réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés	42.7	25.2	42.0	25.1	

a constitué les trois quarts environ des personnes relevant de la compétence du HCR. Les informations disponibles laissent penser que 42 millions de personnes avaient été déplacées de force à la fin de l'année 2008<sup>2</sup>. Ce chiffre englobe 15,2 millions de réfugiés, parmi lesquels 10,5 millions relèvent du mandat du HCR et quelque 4,7 millions de réfugiés palestiniens de celui de l'Office de secours et de trayaux des Nations Unies pour les réfugiés dans le Proche-Orient (UNRWA). On estime qu'un total de 26 millions de personnes<sup>3</sup>, dont un peu plus de la moitié sont protégées ou assistées par le HCR, sont déplacées à l'intérieur de leur pays par un conflit armé. Quelque 827 000 demandes d'asile étaient en suspens à la fin de la période considérée.

Tout au long de l'année, le Haut Commissariat a mené l'ensemble de ses activités de protection et d'assistance en faveur des réfugiés. Parallèlement, le HCR, en tant que partenaire engagé du dispositif de responsabilité partagée établi dans le cadre de la démarche modulaire interinstitutions<sup>4</sup>, a continué d'étendre la protection et l'assistance fournie aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Les statistiques pour 2008 laissent penser que les mouvements de rapatriement de grande ampleur observés dans le passé ont marqué le pas. Les chiffres relatifs aux retours ne cessent de diminuer depuis 2004, et les niveaux actuels sont parmi les plus bas depuis des décennies. Toutefois, les efforts déployés par le HCR pour trouver d'autres solutions, telles que la réinstallation, commencent à porter des fruits.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le présent rapport a été élaboré par la Section de l'information sur le terrain et de l'appui à la coordination (FICSS), Division des services opérationnels, au siège du HCR à Genève. Les questions relatives au rapport doivent être adressées à la FICSS (stats@unhcr.org). On peut consulter aussi la Base de données statistiques en ligne du HCR sur les populations (http://www.unhcr.org/statistics).

Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH) estime qu'en outre 25 millions de personnes ont été déplacées par des catastrophes naturelles. Voir Forced Migration Review http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR20/FMR2021.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source : Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) du Conseil norvégien des réfugiés (CNR).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> En décembre 2005, le Comité permanent interinstitutions a adopté la *Démarche sectorielle* pour les situations de déplacement interne. Dans le cadre de ce dispositif, le HCR assume la direction et la responsabilité de trois des neuf « groupes sectoriels », à savoir: protection, hébergement d'urgence, et coordination et gestion des camps.

L'absence de solution pour les millions de réfugiés dont la situation se prolonge<sup>5</sup> continue de poser un immense défi au HCR et à ses partenaires, aux pays hôtes, aux réfugiés eux-mêmes et à la communauté internationale dans son ensemble. Le HCR estime que plus de 5,7 millions de réfugiés, pour lesquels il y a peu d'espoir de trouver une solution dans un avenir proche, sont aujourd'hui dans ce cas.

L'analyse des données relatives aux réfugiés met en évidence quelques caractéristiques majeures. Premièrement, quatre réfugiés sur cinq vivent dans les pays en développement. Deuxièmement, plus des trois quarts des réfugiés dans le monde cherchent asile dans les pays voisins ou dans la même région. Troisièmement, les informations disponibles indiquent qu'un réfugié sur deux vit en zone urbaine<sup>6</sup>.

Environ 6,6 millions d'apatrides ont été identifiés par le HCR en 2008. Ce chiffre a presque doublé par rapport à celui de 2007. Pour l'essentiel, cette évolution ne découle pas de l'apparition de nouvelles situations d'apatridie et résulte plutôt de la disponibilité accrue des données. Elle ne reflète pas non plus l'ampleur réelle du phénomène de l'apatridie – de nombreux apatrides n'ont pas été identifiés et, dans bien des cas, les données statistiques relatives à l'apatridie ne sont pas encore encore disponibles.

## Qui est inclus dans les statistiques ?

Ces deux dernières années, le HCR a conduit un examen interne des classifications et définitions statistiques pour introduire davantage de cohérence dans les statistiques relatives aux pays et aux différentes catégories. Cet examen visait notamment à évaluer les principaux instruments statistiques et processus de compte rendu de l'organisation. Le processus a été mené à son terme avec succès en 2008. En conséquence, les statistiques 2008 analysées dans ce rapport peuvent être comparées aux chiffres publiés en 2007<sup>7</sup>.

Le présent rapport porte uniquement sur les populations pour lesquelles le HCR a un mandat, et ne présente pas un panorama exhaustif des déplacements forcés dans le monde. Les 4,7 millions de réfugiés palestiniens relevant de l'UNRWA ne sont pas inclus dans l'analyse. De même, s'agissant des personnes déplacées, seules sont couvertes celles qui ont bénéficié directement ou indirectement des activités de protection et d'assistance du HCR.

Bien que les mouvements migratoires dans le monde Réfugiés somaliens nouvellement arrivés au camp d'Ifo, posent problème en ce qui concerne la gestion de l'asile et des réfugiés, ce rapport ne traite pas des flux migratoires



Dabaab, Kenya, HCR/E. Hockstein

mixtes. La raison principale en est l'absence de données statistiques fiables et précises, nécessaires pour réaliser une analyse documentée de ce phénomène<sup>8</sup>. Sauf indication contraire, le rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 et ne fait pas référence aux événements survenus après le 31 décembre 2008.

Les statistiques qui sont mentionnées dans ce rapport ont été pour la plupart communiquées par les bureaux extérieurs du HCR, qui les ont obtenues auprès des gouvernements et d'organisations non gouvernementales ou tirées des programmes d'enregistrement du Haut Commissariat. Les chiffres ont été arrondis au centième ou au millième le plus proche, suivant le cas. Quelques ajustements étant susceptibles d'être apportés aux chiffres publiés dans l'Annuaire statistique 2008, qui paraîtra ultérieurement dans l'année, les statistiques sont susceptibles d'être modifiées et doivent être considérées comme provisoires.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir page 5 pour la définition des situations de réfugiés prolongées.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Fin 2008, des informations sur le lieu de résidence étaient disponibles au sujet de 8,8 millions des 10,5 de réfugiés.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Pour de plus amples détails sur les changements opérés, voir 2007 Statistical Yearbook, pp. 11-22, HCR, Genève.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Dans le cadre de la stratégie qu'il a définie pour faire face au phénomène des mouvements migratoires mixtes, le HCR a mis au point le « Plan d'action en 10 points », lequel vise à garantir qu'un espace de protection continue d'exister pour les personnes qui ont besoin d'une protection internationale. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse: http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/4742a30b4.pdf

Le HCR définit sept catégories de population, collectivement désignées sous le terme de « personnes relevant de la compétence du HCR ». Ce sont: a) les réfugiés, b) les demandeurs d'asile, c) les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, d) les réfugiés qui ont regagné leur pays (rapatriés), e) les déplacés internes qui ont regagné leur lieu d'origine, f) les apatrides et g) d'autres personnes qui n'appartiennent à aucune des catégories ci-dessus mais auxquelles l'organisation apporte protection et/ou assistance. Deux sous-catégories ont été ajoutées en 2007: i) les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés (incluses dans la catégorie des réfugiés); et ii) les personnes dont la situation est analogue à celle des déplacés (incluses dans la catégorie des déplacés).

Les <u>réfugiés</u> sont les personnes reconnues comme tels en application de la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés*; de son Protocole de 1967; de la *Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique*; les personnes reconnues comme réfugiées conformément au Statut du HCR; les personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection ou d'une « protection temporaire » <sup>10</sup>. La population réfugiée comprend les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés <sup>11</sup>.

Les <u>demandeurs d'asile</u> sont des personnes en quête d'une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive. Les cas mentionnés dans ce rapport sont ceux de personnes dont la demande était en suspens fin 2008, quel que soit le moment où la demande avait été présentée.

Les <u>personnes déplacées à l'intérieur de leur pays</u> sont des personnes ou [des] groupes de personnes qui ont été forcés de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues<sup>12</sup>. Aux fins des statistiques du HCR, cette population est composée uniquement de personnes qui ont été déplacées par une situation de conflit armé et auxquelles le Haut Commissariat assure une protection et/ou une assistance. Cette population comprend les personnes dont la situation est analogue à celle des personnes déplacées<sup>13</sup>.

Les <u>réfugiés rapatriés</u> (rapatriés) sont les réfugiés qui ont regagné leur pays d'origine ou leur lieu de résidence habituelle de leur plein gré. Aux fins de ce rapport, seuls sont pris en compte les réfugiés rapatriés entre janvier et décembre 2008. Dans la pratique, toutefois, une assistance peut être apportée aux rapatriés pendant des périodes plus longues.

Les <u>déplacés internes de retour</u> sont, aux fins du présent rapport, les personnes déplacées qui bénéficiaient des activités de protection et d'assistance du HCR et qui ont regagné leur lieu d'origine ou de résidence habituelle entre janvier et décembre 2008. Dans la pratique, toutefois, une assistance peut être apportée aux déplacés internes de retour pendant des périodes plus longues.

Les <u>apatrides</u> sont des personnes qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation nationale ou qui possèdent une nationalité non reconnue. Dans ce rapport, les statistiques relatives à l'apatridie incluent les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. L'Assemblée

<sup>10</sup> La protection temporaire fait référence aux arrangements mis au point par les États pour assurer une protection temporaire aux personnes arrivant d'une situation de conflit ou de violence généralisée, sans pour autant engager un processus officiel ou individuel de détermination du statut. Elle est généralement utilisée dans les situations d'arrivées massives.

Voir: Additif Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays au Rapport du Représentant du Secrétaire général, M. Francis M. Deng, présenté conformément à la résolution 1997/39 de la Commission des droits de l'homme, Nations Unies, 1998, E/CN.4/1998/53/Add2.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> La protection complémentaire fait référence à la protection donnée, en vertu de la législation nationale ou régionale, dans les pays qui n'accordent pas le statut de réfugié au sens de la Convention de 1951 aux personnes ayant besoin d'une protection internationale contre des risques graves, mais auxquels l'ensemble de la population est confrontée.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou de leur territoire d'origine et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été déterminé, pour des raisons pratiques ou autres.

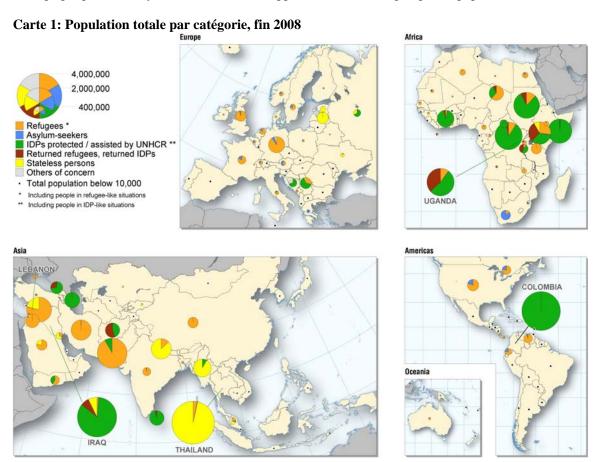
<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle, et qui sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés, mais qui n'ont pas été signalées comme tels pour des raisons pratiques ou autres.

générale a demandé au HCR de contribuer à la prévention de l'apatridie, à la réduction des cas d'apatridie, et à la protection des apatrides. Le Comité exécutif du HCR a prié Haut Commissariat de lui faire régulièrement rapport sur l'ampleur du phénomène. En application de l'article 11 de la *Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie*, le Haut Commissariat reçoit les demandes de personnes susceptibles de bénéficier des garanties prévues dans cette Convention et aide ces personnes et les États concernés à trouver des solutions.

Les <u>autres groupes ou personnes relevant de la compétence</u> sont les groupes ou personnes qui, bien qu'ils ne relèvent d'aucune des catégories ci-dessus, bénéficient des services de protection et/ou d'assistance du HCR pour des raisons humanitaires ou d'autres raisons particulières.

#### II. Panorama des tendances mondiales

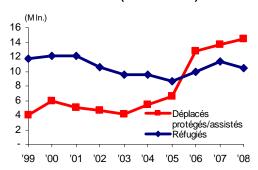
Fin 2008, l'effectif total de la population relevant de la responsabilité du HCR était de 34,4 millions de personnes. Ce chiffre reflète les nouveaux déplacements, les solutions durables mises en place, la disponibilité accrue de données, les estimations révisées ainsi que les changements juridiques et démographiques. L'analyse contenue dans ce rapport est limitée aux groupes de population individuels.



À la fin de l'année 2008, quelque 10,5 millions de réfugiés, dont 1,4 million de personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés, relevaient de la responsabilité du HCR<sup>14</sup>. Le nombre de déplacés internes protégés et/ou assistés par le HCR était sans précédent. Un total de 14,4 millions de déplacés internes, dont 51 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés, recevaient une assistance humanitaire en vertu d'arrangements dans lesquels le HCR était soit l'institution chef de file, soit un partenaire essentiel.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Quatre-vingt-quinze pour cent des 1,4 million de personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés vivent en République bolivarienne du Venezuela, en Équateur et au Pakistan.

Fig 1: Réfugiés et déplacés protégés/assistés par le HCR, 1999-2008 (fin de l'année)



Plus de 1,3 million de déplacés internes ont pu regagner leur lieu d'origine au cours de l'année. En outre, quelque 604 000 réfugiés ont été rapatriés de leur plein gré en 2008, le chiffre le plus bas depuis 2002. La population des demandeurs d'asile, c'est-à-dire les personnes dont la demande d'asile n'avait pas encore fait l'objet d'une décision à la fin de la période considérée, avait augmenté, passant à 827 000. En 2008, le HCR a identifié quelque 6,6 millions d'apatrides dans 58 pays, mais a estimé que le nombre total d'apatrides dans le monde était près de deux fois plus élevé (environ 12 millions de personnes)<sup>15</sup>.

#### III. Population réfugiée

En 2008, l'effectif de la population réfugiée relevant du mandat du HCR a diminué pour la première fois depuis 2006, cela pour deux raisons. D'une part, un certain nombre de réfugiés ont trouvé une solution durable, en particulier à travers le rapatriement librement consenti. D'autre part, les estimations relatives aux populations réfugiées colombiennes et iraquiennes en Équateur et en République arabe syrienne respectivement ont été revues à la baisse (-32 %). Cela constitue un recul de près d'un million de réfugiés par rapport à l'année précédente (11,4 millions).

À la fin de l'année 2008, les pays en développement hébergeaient 8,4 millions de réfugiés, soit 80 % de la population réfugiée dans le monde, les 49 pays les moins avancés étant les hôtes de 18 % d'entre eux.

#### La plupart des réfugiés restent dans « leur » région d'origine

Les données statistiques disponibles démontrent que la plupart des réfugiés restent dans leur région d'origine et fuient vers les pays voisins. En effet, les principales régions d'origine des réfugiés ont accueilli en moyenne entre 75 % et 91 % des réfugiés dans la région. Le HCR estime qu'environ 1,7 million de réfugiés (16 % du total de 10,5 millions) vivent en dehors de leur région d'origine.

Le Tableau 1 (ci-dessous) montre qu'un tiers des réfugiés résidait dans des pays de la région Asie et Pacifique du HCR, les trois quarts d'entre eux étant des Afghans. La région Moyen-Orient et Afrique du Nord était l'hôte d'environ un cinquième (22 %) des réfugiés (principalement d'Iraq), tandis que l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) et l'Europe hébergeaient 20 % et 15 % respectivement des réfugiés

# Situations de réfugiés prolongées

Le HCR entend par « situation de réfugiés prolongées » une situation dans laquelle 25 000 réfugiés ou plus de la même nationalité sont en exil depuis cinq ans ou plus dans un pays d'asile donné. Sur la base de cette définition, on estime que quelque 5,7 millions de réfugiés se trouvaient dans ce type de situation. Ces réfugiés vivaient dans 20 pays différents, représentant 29 situations prolongées au total.

dans le monde. La région des Amériques avait la part la plus petite de réfugiés (8 %), les Colombiens étant les plus nombreux.

La diminution du nombre des réfugiés a été constatée dans presque toutes les grandes régions, mais surtout aux Amériques (-19 %) et au Moyen-Orient et Afrique du Nord (-14 %). Dans les deux cas, toutefois, la diminution a résulté d'une révision des estimations plutôt que de mouvements de population. Aux Amériques, le nombre de Colombiens en Équateur se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés a été ajusté, passant de 250 000 à 82 300 personnes à la suite d'une enquête exhaustive menée par le gouvernement et le HCR. Cette enquête a été entreprise pour déterminer l'ampleur et le profil de la population colombienne et évaluer les principales lacunes en matière de protection<sup>16</sup>. Dans la région Moyen-Orient et Afrique

<sup>15</sup> Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui sont aussi apatrides ne sont pas inclus dans ce chiffre. Ils sont pris en compte dans les statistiques relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, suivant le cas.

16 Voir Annuaire statistique 2007 Statistical Yearbook, *Best practice in data collection: the case of Ecuador*, p.20, HCR, Genève.

du Nord, le gouvernement de la République arabe syrienne a révisé son estimation de la population réfugiée iraquienne de 1,5 à 1,1 million, en partant de l'hypothèse qu'un certain nombre d'Iraquiens avaient quitté le pays soit pour regagner l'Iraq soit pour aller dans d'autres pays.

Tableau 1. Population réfugiée par région HCR, 2008

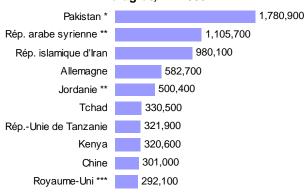
	Début 2008				Fin 2008	Évolution (total)		
Régions HCR	Réfugiés	Pers. dont la situation est analogue à celle des réfugiés		Réfugiés	Pers. dont la situation est analogue à celle des réfugiés		Absolu	%
- Afrique centrale et Grands Lacs	1,086,200	15,000	1,101,200	978,200	27,800	1,006,000	-95,200	-8.6%
- Est et Corne de l'Afrique	815,200	-	815,200	763,900	-	763,900	-51,300	-6.3%
- Afrique australe	181,000	-	181,000	161,100	-	161,100	-19,900	-11.0%
- Afrique de l'Ouest	174,700	-	174,700	175,300	-	175,300	600	0.3%
Total Afrique*	2,257,100	15,000	2,272,100	2,078,500	27,800	2,106,300	-165,800	-7.3%
Amériques	499,400	487,600	987,000	500,000	303,500	803,500	-183,500	-18.6%
Asie et Pacifique	2,674,200	1,151,000	3,825,200	2,577,800	1,018,300	3,596,100	-229,100	-6.0%
Europe	1,580,700	5,500	1,586,200	1,616,000	5,700	1,621,700	35,500	2.2%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2,654,000	67,600	2,721,600	2,278,200	72,800	2,351,000	-370,600	-13.6%
Total	9,665,400	1,726,700	11,392,100	9,050,500	1,428,100	10,478,600	-913,500	-8.0%
* À l'exclusion de l'Afrique du Nord								

En Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), le nombre des réfugiés a continué à diminuer pour la huitième année consécutive. Fin 2008, on comptait 2,1 millions de réfugiés contre plus de 3,4 millions en 2000. L'effectif de la population réfugiée a reculé de 7 % entre le début et la fin de l'année 2008, en raison, principalement, d'opérations de rapatriement librement consenti menées avec succès vers le Burundi (95 400), le Sud-Soudan (90 100), la République démocratique du Congo (54 000) et l'Angola (13 100). Malheureusement, la reprise des hostilités armées et les violations des droits de l'homme en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Tchad, a poussé près de 210 000 personnes à chercher refuge principalement au Kenya (65 000 nouveaux arrivants), en Ouganda (49 500), au Cameroun (25 700) et au Tchad (17 900).

Dans la région Asie et Pacifique, le nombre total de réfugiés et de personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés était estimé à 3,4 millions fin 2008. Cela représente une diminution de 6 % par rapport à l'année précédente, imputable principalement au rapatriement librement consenti de plus de 274 000 Afghans du Pakistan. À l'inverse des autres régions, l'Europe a connu une légère progression de la population réfugiée (+2 %). Cette progression peut être en partie attribuée aux chiffres du Monténégro, où 16 000 personnes du Kosovo (Serbie), préalablement considérées comme des déplacés internes, ont été reclassées comme réfugiées.

Les cinq principaux pays d'accueil des réfugiés étaient les mêmes en 2008 qu'en 2007.

Fig 2: Principaux pays d'accueil des réfugiés, fin 2008



\* Inclut les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés

\*\* Estimation du gouvernement

\*\*\* Estimation du HCR

Ensemble, ces pays hébergeaient près de la moitié (47 %) de tous les réfugiés relevant du mandat du HCR. Le Pakistan reste le pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés (1,8 million), presque tous originaires d'Afghanistan<sup>17</sup>. Ce chiffre est en baisse d'un quart de million de personnes par rapport à 2007

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Les chiffres relatifs au Pakistan englobent les réfugiés afghans reconnus (2000), les Afghans enregistrés dans les villages de réfugiés assistés par le HCR (764 900) et les Afghans enregistrés hors des villages de réfugiés et dont la situation est analogue à celle des réfugiés (1 015 200). Les personnes de toutes ces catégories se sont vues remettre une attestation de carte d'enregistrement par le gouvernement du Pakistan. À l'issue de l'enregistrement mené en 2007, les personnes vivant en dehors des

en raison du rapatriement continu d'Afghans. Selon les estimations gouvernementales révisées, la République arabe syrienne était l'hôte de 1,1 million de réfugiés iraquiens, ce qui la classe au deuxième rang des pays d'accueil à la fin de l'année. La République islamique d'Iran hébergeait 980 000 réfugiés, presque tous afghans, tandis que l'Allemagne et la Jordanie<sup>18</sup> faisaient état de quelque 583 000 et 500 000

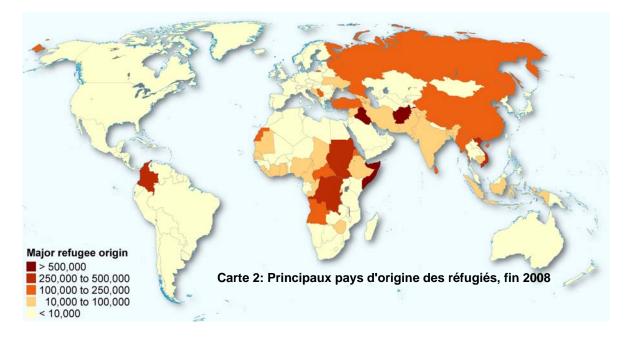
réfugiés respectivement. Dans ces trois pays, les estimations sont restées relativement stables, la variation par rapport à l'année précédente n'excédant pas 2 %. Le Tchad se classait au sixième rang à la fin de l'année 2008, avec plus de 330 000 réfugiés. Ce chiffre était en augmentation par rapport à l'année précédente (+12 %, soit 35 000 personnes) du fait, principalement, de nouvelles arrivées de République centrafricaine et du Soudan. En République-Unie de Tanzanie, la population réfugiée a été ramenée à 322 000 personnes (-26 %) à la suite du rapatriement librement consenti de 95 000 réfugiés burundais et de 15 600 réfugiés congolais. L'effectif des réfugiés en République-Unie de Tanzanie a diminué de près de moitié depuis 2002, quand le pays était l'hôte de près de 700 000 réfugiés. Par ailleurs, le Kenya a connu en 2008 une augmentation importante de la population réfugiée, en raison de l'arrivée de 65 000 réfugiés somaliens. À la fin de l'année, il était l'hôte de plus de 320 000 réfugiés (+21 %).

L'Afghanistan a été le principal pays d'origine des réfugiés au cours des trois dernières décennies, pas moins de 6,4 millions de ses citoyens ayant cherché une protection internationale certaines années. Fin 2008,



Afflux de réfugiés congolais de RDC en Ouganda. HCR/ J. Akena

il y avait encore plus de 2.8 millions de réfugiés afghans. Autrement dit, un réfugié sur quatre dans le monde est originaire d'Afghanistan. Bien que des réfugiés afghans résident dans 69 pays d'asile à travers le monde, 96 % d'entre eux vivent au Pakistan et en République islamique d'Iran. Les Iraquiens constituent le deuxième groupe le plus nombreux de réfugiés, 1,9 million ayant cherché refuge principalement dans les pays voisins. Les réfugiés afghans et iraquiens représentent près de la moitié (45 %) de la population réfugiée relevant de la responsabilité du HCR dans le monde.



villages de réfugiés relèvent désormais de la catégorie « situation apparentée à celle des réfugiés ». Elles ne reçoivent pas une assistance matérielle directe du HCR mais bénéficient des activités de sensibilisation et d'un soutien pour la réintégration lors du retour.

18 Nombre d'Iraquiens en Jordanie estimé par le gouvernement.

Les réfugiés somaliens et soudanais constituent le troisième et le quatrième groupes de réfugiés les plus nombreux relevant de la responsabilité du HCR, soit 561 000 et 419 000 personnes respectivement. Toutefois, les tendances évoluent dans deux directions opposées pour ces deux groupes. Alors que le nombre de réfugiés somaliens a augmenté de 23 % en raison de la détérioration de la situation politique en Somalie, celui des réfugiés soudanais a reculé de 20 % à la suite d'opérations de rapatriement menées avec succès vers le Sud-Soudan. Les autres principaux pays d'origine des réfugiés étaient la Colombie (374 000)<sup>19</sup> et la République démocratique du Congo (368 000) (voir Carte 2 ci-dessus).

#### Capacités et contributions des pays hôtes

Il est généralement entendu que les pays dotés d'une économie forte sont plus susceptibles d'être à même d'absorber des réfugiés. En comparant l'effectif de la population réfugiée au produit intérieur brut (PIB) (PPA)<sup>20</sup> par habitant<sup>21</sup> d'un pays, on peut mesurer l'impact relatif de l'accueil de réfugiés. Si le nombre de réfugiés pour un dollar de PIB (PPA) par habitant est élevé, la contribution relative et l'effort consenti par rapport à l'économie nationale peuvent être considérés comme élevés. Les 25 pays affichant le plus grand nombre de réfugiés par dollar de PIB par habitant sont tous des pays en développement. Quinze d'entre eux figurent parmi les pays moins avancés.

Fin 2008, le Pakistan était l'hôte du plus grand nombre de réfugiés par apport à son économie nationale. À cet égard. il hébergeait 733 réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par

de PIB (PPA) par habitant, 2008 Pakistan 733 Rép. dém. du Congo 496 Tanzanie (Rép. Un. de) 262 Rép. arabe syrienne 257 Tchad 230 211 Kenya 144 Ouganda Népal 116 Jordanie 102 Éthiopie

Fig 3: Nombre de réfugiés par USD

habitant. La République démocratique du Congo occupait le deuxième rang, avec 496 réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant, suivie de la République-Unie de Tanzanie (262), la République arabe syrienne (257) et le Tchad (230). Le premier pays développé est l'Allemagne qui occupe le 26<sup>e</sup> rang, avec 16 réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant.

#### IV. Solutions durables

Des millions de réfugiés dans le monde continuent de vivre avec l'espoir ténu de trouver une solution à leur sort. Garantir des solutions durables aux réfugiés fait partie du mandat du HCR. Ces solutions peuvent revêtir trois formes: i) rapatriement librement consenti dans le pays d'origine: ii) réinstallation dans un pays tiers; ou iii) identification de mécanismes appropriés d'intégration permanente dans le pays d'asile. Le rapatriement librement consenti est la solution durable dont bénéficient généralement le plus grand nombre de réfugiés. La réinstallation est un outil de protection essentiel et un mécanisme important de partage de la charge et des responsabilités. L'intégration locale est un processus complexe et progressif, qui a des dimensions juridiques, économiques et socio-culturelles à la fois distinctes et étroitement liées les unes aux autres. Il est toutefois difficile d'avancer des chiffres précis en raison de la grande diversité des formes qu'elle peut revêtir. L'analyse des données relatives à l'intégration locale est donc limitée à l'intégration par la naturalisation des réfugiés par le pays hôte.

#### Rapatriement librement consenti

Sur la base des rapports consolidés émanant des pays d'asile (départ) et d'origine (arrivée), on estime que près de 604 000 réfugiés ont regagné de leur plein gré leur pays d'origine en 2008, soit 17 % de moins qu'en 2007 (731 000). Les chiffres relatifs au rapatriement sont en diminution constante depuis 2004, ceux de 2008 étant les plus faibles des 15 dernières années, après les chiffres de 2001 (462 000). Cette

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Ce chiffre inclut les réfugiés et les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés en République bolivarienne du Venezuela, en Équateur et dans d'autres pays de la région.

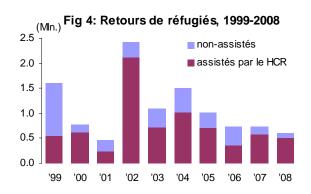
20 Source pour le produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat): Fonds monétaire international, Base de données des

Perspectives de l'économie mondiale, avril 2009 (consultée le 30 avril 2009).

Source pour la population nationale: Nations Unies, Division de la population, « World Population Prospects: The 2008 Revision », New York, 2009.

évolution met en évidence un ralentissement des mouvements de rapatriement de grande ampleur observés dans le passé. Globalement, on estime que 11 millions de réfugiés ont regagné leur lieu d'origine au cours des dix dernières années; 7,5 millions, soit 68 %, l'ont fait avec l'assistance du HCR.

Les principaux pays de rapatriement ont été, en 2008, l'Afghanistan (278 500), le Burundi (95 400), le Soudan (90 100), la République démocratique du Congo (54 000), l'Iraq (25 600) et l'Angola (13 100). Les départs les plus



nombreux ont été signalés par le Pakistan (274 200), la République-Unie de Tanzanie (110 800) et l'Ouganda (66 800).

L'Afghanistan est resté le principal pays de rapatriement, 278 500 retours ayant été enregistrés durant l'année. Plus de 5 millions de réfugiés afghans – soit un cinquième de la population de l'Afghanistan – ont

regagné leur pays depuis 2002. Ces réfugiés ont, dans leur grande majorité, regagné leur lieu d'origine, mais les rapatriés de fraîche date sont confrontés à de plus grandes difficultés, car la capacité d'absorption du pays atteint sa limite. Des milliers de rapatriés n'ont pas pu regagner leurs villages en raison de l'insécurité et du manque de terres, de logements, de services de base et de possibilités d'emploi. Ces problèmes ont été aggravés par une crise alimentaire et une grave sécheresse.

En mars 2008, 300 000 réfugiés burundais vivant en République-Unie de Tanzanie avaient été rapatriés dans le cadre de l'opération de rapatriement engagée en 2002 par le HCR. Par conséquent, l'effectif de la population



Des garçons et des filles afghans, de retour du Pakistan, sont scolarisés à Qalinbafan. HCR/ E. Hockstein

réfugiée dans les camps du nord-ouest de la Tanzanie a été ramené en mars à moins de 200 000 personnes, pour la première fois en 15 ans. Au total, plus de 477 000 réfugiés burundais, dont des rapatriés spontanés, ont pu regagner leur pays entre 2002 et 2008, 96 % d'entre eux revenant de République-Unie de Tanzanie.

# Réinstallation

La réinstallation est un outil vital de protection et un mécanisme de partage international de la charge, mais elle peut être aussi un élément essentiel des stratégies globales de recherche de solutions. Elle vise à assurer une protection aux réfugiés dont la vie, la liberté, la sécurité, la santé ou d'autres droits fondamentaux sont menacés dans le pays d'asile.

Comparativement, seul un petit nombre de réfugiés bénéficie de cette solution. En 2008, moins d'un pour cent des réfugiés dans le monde ont bénéficié directement d'une réinstallation. Au cours des dix dernières années, quelque 807 000 réfugiés ont été réinstallés, alors que 11 millions ont pu être rapatriés. Ainsi, pour chaque réfugié réinstallé depuis 1999, environ 14 ont été rapatriés. Ces dernières années, toutefois, la réinstallation a joué un rôle vital en apportant une solution à quelques situations de réfugiés prolongées dans le monde, notamment en créant un espace de protection et ouvrant des solutions qui n'auraient peut-être pas été envisagées autrement.

En 2008, un total de 88 800 réfugiés ont été admis par 16 pays de réinstallation, dont les États-Unis d'Amérique (60 200)<sup>22</sup>, l'Australie (11 000), le Canada (10 800), la Suède (2200), et la Finlande (750).

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Les statistiques pour les États-Unis d'Amérique font référence à l'année budgétaire (1<sup>er</sup> octobre – 30 septembre) et peuvent comprendre des personnes réinstallées dans le cadre du regroupement familial.

Globalement, une progression de 18 % a été enregistrée par rapport à 2007 (75 300) et le chiffre pour 2008 est le plus élevé depuis 2001 (92 100). Ces dernières années, les États d'Amérique latine sont devenus de nouveaux pays de réinstallation, mais à moindre échelle, en offrant des solutions durables à des réfugiés originaires de Colombie principalement.

En 2008, HCR a proposé plus de 121 000 réfugiés en vue d'une réinstallation, le nombre le plus élevé des 15 dernières années et de 22 % supérieur à celui de 2007 (99 000). Les chiffres ont été poussés à la hausse par une opération de réinstallation de grande envergure en faveur d'Iraquiens, en particulier en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Turquie, et de réfugiés du Bhoutan au Népal. L'augmentation notable du nombre des soumissions par rapport aux années précédentes reflète la capacité croissante du HCR de repérer les réfugiés pour lesquels cette solution est nécessaire, et une utilisation plus

Fig 5: Départs de réfugiés pour une réinstallation assistée par le HCR,

70,000
60,000
50,000
40,000
20,000
10,000
192 '94 '96 '98 '00 '02 '04 '06 '08

consciente et plus stratégique de la réinstallation à des fins de protection.

Durant la période considérée, plus de 67 000 personnes sont parties avec l'assistance du HCR, soit 17 000 de plus que l'année précédente. Ce chiffre est le plus élevé depuis le début des années 1990. Par nationalité, les principaux bénéficiaires des programmes de réinstallation facilitée par le HCR en 2008 ont été les réfugiés du Myanmar (23 200), d'Iraq (17 800), du Bhoutan (8100), de Somalie (3500), du Burundi (3100) et de République démocratique du Congo (1800).

En 2008, 85 bureaux extérieurs du HCR ont facilité les réinstallations. Les réfugiés réinstallés avec l'assistance du HCR ont quitté principalement la Thaïlande (16 800), le Népal (8200), la République arabe syrienne (7300), la Jordanie (6700) et la Malaisie (5900). Ces cinq bureaux du HCR, pris ensemble, ont été à l'origine de sept départs sur dix en vue d'une réinstallation facilitée par l'organisation en 2008.

#### Intégration locale

Le degré et la nature de l'intégration locale sont difficiles à quantifier, bien que celle-ci constitue l'étape finale cruciale vers l'obtention de la pleine protection du pays d'asile. Même lorsque les réfugiés acquièrent la nationalité à travers la naturalisation, les données statistiques sont souvent très limitées, les pays concernés ne faisant généralement pas la distinction entre les réfugiés et les autres catégories de personnes naturalisées. En outre, dans de nombreux pays, la législation nationale n'autorise pas la naturalisation des réfugiés. Celle-ci est donc à la fois restreinte et sous-notifiée.

Les données limitées sur la naturalisation des réfugiés dont dispose le HCR révèlent que plus de 1,1 million de réfugiés ont obtenu la citoyenneté de leur pays d'asile au cours de la dernière décennie. Les deux tiers l'ont obtenu aux États-Unis, dont les chiffres pour 2008 ne sont pourtant pas encore disponibles. L'Azerbaïdjan et l'Arménie ont, eux aussi, accordé la citoyenneté à un nombre non négligeable de réfugiés pendant la même période (188 400 et 65 800 respectivement). Pour 2008, il a été signalé au HCR que la citoyenneté a été accordée à des réfugiés en Belgique (4200), en Irlande (1000), en Arménie (730), et en République-Unie de Tanzanie (490).

# V. Age et sexe

Parmi les priorités du HCR figurent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à protéger les enfants réfugiés et à garantir l'égalité entre les sexes. Les guerres, les conflits et les situations de crise qu'ils engendrent n'ont pas le même impact sur les femmes, les filles, les hommes et les garçons, qui sont confrontés à des risques différents et ont des besoins différents. Le HCR et ses partenaires s'attachent à faire en sorte que toute personne relevant de la compétence de l'organisation, en particulier celles qui sont le plus menacées, soit dûment identifiée et bénéficie d'une assistance et d'une protection appropriées. Pour contrôler les déficits de protection et les besoins de ces groupes, les bureaux du HCR sont encouragés à collecter et à fournir des informations ventilées par sexe et par âge sur les personnes relevant de la compétence de l'organisation.

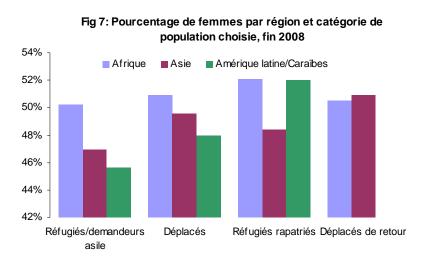
Fig 6: Couverture des données démographiques par région et catégorie de population, fin 2008 ■ Africa ■ Asia 99% 90% 82% 86% 88% 86% 53% 3% Réfug./demand. Déplacés Déplacés de Réfugiés rapatriés d'asile retour

Bien que les informations démographiques disponibles sur les personnes relevant de la compétence du HCR restent partielles et peuvent suivant les pays et les catégories de population, une amélioration de la couverture statistique a été constatée ces dernières années. En valeur absolue, la disponibilité de données ventilées par sexe et par âge pour les personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat a presque doublé depuis 2005, passant de 11 millions à 21 millions à la fin de l'année 2008. Durant la même période, le nombre de pays pour lesquels les données démographiques sont totalement ou en partie disponibles a augmenté, passant de 124 à 138. Cette évolution est due en grande partie à des améliorations dans procédures les

d'enregistrement et la mise en œuvre continue du logiciel d'enregistrement  $proGres^{23}$  du HCR.

Des données par sexe sont maintenant disponibles pour 62 % des personnes relevant de la compétence, tandis que des informations par âge le sont pour 42 %. Cependant, ces moyennes occultent le fait que la disponibilité des données démographiques est considérablement plus grande pour certains groupes de population et certaines régions que pour d'autres. Par exemple, elle l'est pour au moins les trois quarts des réfugiés/demandeurs d'asile, des déplacés internes et des réfugiés rapatriés. Par contraste, elle est inférieure à un quart dans le cas des personnes déplacées de retour. Ces valeurs sont généralement beaucoup plus élevées dans les pays en développement, en particulier ceux où le HCR mène des opérations. Cela est particulièrement vrai pour la plupart des grands groupes de population en Afrique et en Asie, pour lesquels la couverture est relativement complète.

données disponibles indiquent que les femmes et les filles représentent 49 % environ des personnes relevant de la compétence du **HCR** (à l'exclusion apatrides). Elles constituent 47 % des réfugiés et demandeurs d'asile, 50 % des déplacés internes et réfugiés rapatriés ainsi que 51 %<sup>24</sup> des déplacés ayant regagné leur lieu d'origine en 2008. Par région, les femmes et les filles représentent en général la moitié ou plus des personnes relevant de la



compétence en Afrique. Par contraste, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes elles constituent la moitié au moins des personnes relevant de la compétence dans la plupart des catégories de population.

À la fin de l'année 2008, des informations ventilées par âge étaient disponibles pour 14,3 millions (42 %) des personnes relevant de la compétence du HCR. Les informations, limitées, révèlent que les enfants de moins de 18 ans constituent 44 % des réfugiés et des demandeurs d'asile, et 43 % des déplacés internes. Dans le cas des réfugiés rapatriés et des déplacés internes de retour, la proportion est plus élevée, soit 58 % et 56 % respectivement. En moyenne, un réfugié, demandeur d'asile ou déplacé interne sur dix est un enfant de moins de 5 ans. Les enfants d'âge scolaire (5-17 ans) représentent, en moyenne, un tiers des

\_

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Le logiciel était utilisé dans 72 pays fin 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Sur la base d'une couverture de seulement 23 % pour cette catégorie.

réfugiés et des demandeurs d'asile, des déplacés internes et des déplacés de retour, et 40 % des réfugiés rapatriés. Les filles et les garçons sont répartis également dans tous les groupes d'âges d'enfants.

Tableau 2: Ventilation par sexe et par âge de groupes de population choisis, fin 2008

La part des personnes âgées varie de 2 % à 6 % suivant la catégorie de population. Les adultes de 18 à 59

	Femmes				Hommes					
Catégorie*	0-4	5-11	12-17	18-59	60+	0-4	5-11	12-17	18-59	60+
Réfugiés/demandeurs d'asile	5%	9%	7%	24%	2%	5%	10%	8%	27%	2%
Déplacés	5%	9%	7%	26%	3%	5%	10%	7%	26%	3%
Réfugiés de retour	9%	12%	7%	19%	2%	9%	13%	8%	19%	2%
Déplacés de retour	11%	13%	6%	25%	1%	10%	10%	6%	17%	1%

ans constituent la \*À l'exclusion des apatrides et autres relevant de la compétence, en raison du manque de données.

majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile (51 %) et des déplacés internes (52 %), mais seulement 38 % des réfugiés rapatriés. Les données disponibles indiquent que les réfugiés et les déplacés internes sont généralement plus âgés que les rapatriés. Le fait que près de six rapatriés sur dix soient des enfants de moins de 18 ans a des répercussions importantes sur la planification des retours durables, notamment en ce qui concerne les investissements requis dans l'éducation, la nutrition et la santé.

#### VI. Demandeurs d'asile

Un demandeur d'asile est une personne qui a demandé une protection internationale et dont le statut de réfugié n'a pas encore été déterminé. Il est important de noter, toutefois, qu'une personne est considérée comme réfugiée dès lors qu'elle remplit les critères énoncés dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. La reconnaissance officielle, par exemple, à travers la détermination individuelle du statut de réfugié, n'établit le statut de réfugié mais le confirme.

Dans le cadre de l'obligation qui lui incombe de protéger les réfugiés sur son territoire, le pays d'asile est normalement chargé de déterminer si un



Un homme et un jeune enfant passent sous une clôture en fil de fer barbelé à la frontière entre le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, près de Belt Bridge. HCR/J. Oatway

demandeur d'asile est un réfugié ou pas. Cette responsabilité est souvent incorporée dans la législation nationale du pays et découle, dans la plupart des cas, de la Convention de 1951.

Les sections suivantes présentent certaines des grandes tendances s'agissant des demandes d'asile présentées sur une base individuelle. Il n'y est pas fait référence aux afflux massifs de réfugiés et aux personnes auxquelles le statut de réfugié a été accordé collectivement ou prima facie<sup>25</sup>.

En 2008, au moins 839 000<sup>26</sup> demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié ont été présentées au gouvernement et aux bureaux du HCR dans 154 pays, ce qui constitue une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente (653 800 demandes), et la deuxième année consécutive de hausse. Deux

	2005	2006	2007	2008*
État**	586,500	499,000	548,000	729,400
HCR	89,300	91,500	79,800	73,400
Conjoint***	7,900	23,800	26,000	36,100
Total	683,700	614,300	653,800	838,900
% HCR seuleme	13%	15%	12%	9%

Tableau 3: Nouvelles demandes et appels reçus

<sup>\*</sup> Données incomplètes

<sup>\*\*</sup> Inclut estimations révisées.

<sup>\*\*\*</sup> Fait référence à la détermination du statut de réfugié conduite conjointement par le HCR et le gouvernement.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> La décision de ne pas prendre en compte dans les statistiques relatives à l'asile les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié prima facie en vertu du mandat du HCR a été prise pour permettre une comparaison directe entre les procédures de détermination du statut conduites par l'État et celles qui le sont par le HCR. Cependant, il faut noter que les procédures de détermination du statut qui prévoient la reconnaissance du statut de réfugié prima facie vont généralement au-delà du simple enregistrement des demandeurs d'asile et englobent des contrôles et des entretiens approfondis visant à établir la nationalité des demandeurs, l'absence de motifs d'exclusion et les besoins spécifiques en protection.

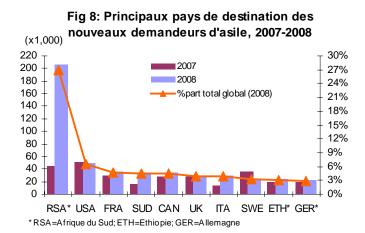
<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Certains pays européens n'ayant pas encore publié toutes leurs statistiques nationales relatives à l'asile au moment de la rédaction du présent rapport, ce chiffre sera probablement revu à la hausse ultérieurement dans l'année.

raisons principales expliquent cette tendance. La première est le nombre considérable des demandes d'asile en Afrique du Sud (plus de 207 000), et la seconde le nombre nettement plus élevé d'Afghans, d'Érythréens, de Somaliens et de Zimbabwéens, en particulier, en quête d'une protection internationale. Si l'on exclut l'Afrique du Sud de l'analyse, la progression globale est de 4 % seulement en 2008. Sur le total provisoire de 839 000 demandes d'asile, environ 768 600 étaient des demandes initiales<sup>27</sup> présentées dans le cadre des procédures de première instance, les 70 302 demandes restantes étant des appels ou des recours devant les tribunaux<sup>28</sup>.

Les bureaux du HCR ont enregistré quelque 73 400 demandes, soit près d'une demande sur dix sur le total de 839 000 demandes présentées en 2008. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2007 (79 800 demandes<sup>29</sup>). La part du HCR a été ramenée à 9 % en 2008, après avoir été de 15 % en 2006 et 12 % en 2007. Ce recul est dû principalement à la progression des demandes reçues par les États, qui assument la responsabilité de la détermination du statut de réfugié.

Avec un total de 333 000 demandes d'asile en 2008, l'Europe reste la principale destination des demandeurs d'asile individuels, suivie de près par l'Afrique (320 200)<sup>30</sup>. Les Amériques et l'Asie ont enregistré 109 300 et 68 790 demandes respectivement, tandis que l'Océanie a reçu 7700 demandeurs d'asile<sup>31</sup>. Ces chiffres comprennent des demandeurs d'asile qui ont été déboutés en première instance et qui ont ensuite fait appel.

#### Nouvelles demandes d'asile reçues



Avec plus de 207 000 demandes d'asile enregistrées en 2008, soit environ un quart des demandes individuelles présentées dans le monde, l'Afrique du Sud a été la principale destination des nouveaux demandeurs d'asile<sup>32</sup>. Ce chiffre est plus de quatre fois supérieur à celui de 2007, quand 45 600 personnes avaient recherché une protection internationale. Zimbabwéens ont représenté plus de moitié des demandes soumises en 2008 (112 000 demandes). Avec un total cumulé de plus de 458 000 demandes individuelles depuis 2002, d'asile

Afrique du Sud est rapidement devenue l'un des principaux pays d'accueil au monde. Par contraste, le nombre des nouvelles demandes d'asile présentées aux États-Unis d'Amérique a peu évolué ces dernières années. Ceux-ci n'ont reçu qu'un quart du nombre des demandes soumises à l'Afrique du Sud mais occupent néanmoins la deuxième place avec 49 600 demandes<sup>33</sup>. La France s'est classée au troisième rang (35 400 demandes), et a enregistré une progression de 20 % par rapport à 2007 (29 400 demandes), la première hausse en quatre ans. La France a été la principale destination des demandeurs d'asile en Europe

<sup>27</sup> Bien que la notification de données statistiques sur les nouveaux demandeurs d'asile se soit améliorée ces dernières années, notamment en Europe, il faut garder à l'esprit que celles-ci comprennent un nombre non négligeable de demandes renouvelées, ce qui signifie que le demandeur a déjà soumis au moins une demande dans le pays ou dans un autre pays.
<sup>28</sup> Les informations statistiques sur les résultats des demandes d'asile en appel et des recours sont sous-notifiées, notamment dans

<sup>29</sup> Ce chiffre inclut 14 200 demandeurs d'asile somaliens qui ont obtenu le statut de réfugiés *prima facie*.
 <sup>30</sup> Les régions géographiques utilisées sont celles de la Division de statistique de l'ONU (<a href="http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49.htm">http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49.htm</a>).
 <sup>31</sup> Pour une control de l'ONU (<a href="http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49.htm">http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49.htm</a>).

<sup>31</sup> Pour une analyse détaillée des tendances de l'asile dans les pays industrialisés, voir *Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries*, 2008, HCR Genève, mars 2009, consultable à l'adresse: <a href="http://www.unhcr.org/statistics">http://www.unhcr.org/statistics</a>.

32 Ce chiffre inclut les Zimbabwéens arrivant à la frontière méridionale de l'Afrique du Sud et les personnes qui ont demandé l'asile après les violences xénophobes de mai 2008.

<sup>33</sup> Nombre estimatif d'individus, basé sur le nombre de nouveaux cas (25 500) multiplié par 1,4 pour refléter le nombre moyen d'individus par cas (Source: Département de la sécurité intérieure); et nombre de nouvelles demandes d'asile « défensives » déposées auprès de l'*Executive Office of Immigration Review* (13 900, notifiées par les individus).

Les informations statistiques sur les résultats des demandes d'asile en appel et des recours sont sous-notifiées, notamment dans les pays développés où, souvent, ce type de données n'est pas collecté par les États ou n'est pas publié séparément.

en 2008. L'augmentation qu'elle a enregistrée peut être en partie attribuée aux demandeurs d'asile supplémentaires du Mali (2700 demandes) ce pays étant maintenant le troisième principal pays d'origine des demandeurs d'asile en France, après la Fédération de Russie (3600 demandes) et la Serbie (3100). Le Soudan a été le quatrième pays de destination des nouveaux demandeurs d'asile, avec plus de 35 000 demandes d'asile enregistrées, principalement d'Érythrée (32 800). D'autres pays de destination importants pour les demandeurs d'asile ont été le Canada (34 800)<sup>34</sup>, le Royaume-Uni (30 500) et l'Italie (30 300).

En 2008, les bureaux du HCR ont reçu 69 600 nouvelles demandes de statut de réfugié et 3800 appels ou recours. Ces chiffres reflètent le nombre total de demandes reçues, y compris celles de personnes qui, par la suite, ne se sont pas présentées à l'entretien en vue de la détermination du statut de réfugié et de personnes dont l'entretien a été reporté. C'est le bureau du HCR en Malaisie qui a reçu le plus grand nombre de nouvelles demandes (17 000). La Turquie a constitué la deuxième opération la plus importante en 2008 (13 000 nouvelles demandes), suivie du Kenya (8100), de la Jamahiriya arabe libyenne (4900) et du Cameroun (4100). Les bureaux du HCR en Malaisie, en Turquie, en Jamahiriya arabe libyenne et au Cameroun ont été confrontés à une augmentation des demandes, tandis que les opérations en Somalie, en République arabe syrienne et à Hong Kong (région administrative spéciale de Chine) ont connu un recul. Pris ensemble, les cinq principaux bureaux concernés du HCR ont enregistré plus des deux tiers des nouvelles demandes présentées en 2008. En outre, 90 % des activités du HCR en matière de détermination du statut (en termes de demandes reçues) ont été concentrées dans 14 pays.

Par nationalité, les nouvelles demandes d'asile individuelles ont été présentées principalement par des citoyens des pays suivants:

Zimbabwe (118 500), Érythrée (62 700), Somalie (51 900), Iraq (43 900) et République démocratique du Congo (32 700) (voir Carte 3 ci-dessous). Ces chiffres, toutefois, occultent les caractéristiques propres à certaines nationalités qui ont tendance à se concentrer dans un nombre limité de pays. Par exemple, neuf demandes d'asile sur dix émanant de Zimbabwéens ont été présentées en Afrique du Sud seulement. De même, les deux tiers de toutes les nouvelles demandes d'asile émanant d'Érythréens ont été soumis au Soudan (32 800) et en Éthiopie (8700), tandis que près de la moitié des demandes émanant de Somaliens l'ont été en Éthiopie (14 700) et en Afrique du Sud (8500). Dans le cas des demandeurs d'asile iraquiens, la Turquie (6900 demandes; procédure d'asile du HCR), l'Allemagne (6800), la Suède (6100) et les Pays-Bas (5000) ont été les principaux pays de destination, recevant, ensemble, plus de la moitié (56 %) des

nouvelles demandes d'asile d'Iraquiens. Bien que les demandeurs d'asile de République démocratique du Congo aient recherché une protection dans plus de 80 pays, huit sur dix ont demandé le statut de réfugié sur le continent africain, notamment en Afrique du Sud (10 000) et en Ouganda (6300).

Les chiffres provisoires indiquent que quelque 515 800 décisions ont été rendues en 2008 au sujet de demandes d'asiles individuelles, ce qui représente une progression de 10 % par rapport à

Tableau 4: Nouvelles demandes d'asile présentées en 2008 dans 15 bureaux du HCR\*

Malaisie	17,000
Turquie	13,000
Kenya	8,100
Jamah. arabe libyenne	4,900
Cameroun	4,100
Inde	3,300
Égypte	2,300
Yémen	2,200
Somalie	2,200
Koweït**	2,100
Pakistan	1,400
Rép. islamique d'Iran	900
Rép. arabe syrienne	900
Maroc	800
Thaïlande	800

<sup>\*</sup> À l'exclusion des appels/demandes d'examen

Tableau 5: Décisions sur le fond prises

	2005	2006	2007	2008*
État	501,900	426,500	399,000	437,700
HCR	60,100	56,400	51,200	46,800
Conjoint**	5,200	16,800	20,600	31,200
Total	567,200	499,700	470,800	515,700
% HCR seulement	11%	11%	11%	9%

<sup>\*</sup> Données incomplètes

2007. Le personnel du HCR a rendu près de 47 000 décisions, soit 9 % du total – une part relative légèrement inférieure à celle des années précédentes. Dans neuf pays, dont l'Éthiopie et Israël, plus de 31 000 décisions sur le fond ont été prises conjointement par l'HCR et l'État concerné. Ces chiffres

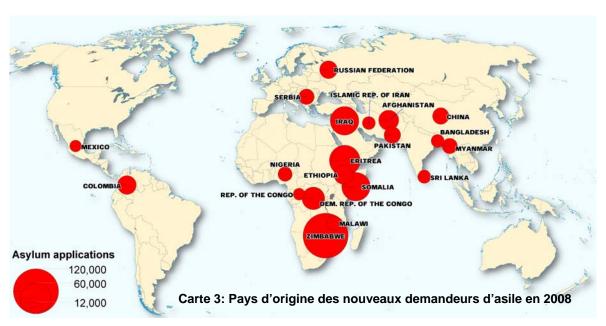
\_

<sup>\*\*</sup> Ce chiffre inclut 1770 Afghans devant faire l'objet d'un contrôle/profilage préliminaire pour déterminer si un processus de détermination individuelle du statut de réfugié sera appliquée aux membres du groupe.

<sup>\*\*</sup> Fait référence à la détermination du statut de réfugié conduite conjointement par le HCR et le gouvernement.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Source: Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) du Canada.

excluent les cas clos pour des raisons administratives<sup>35</sup>, sans qu'une décision soit prise sur le fond. En 2008, près de 148 000 cas ont été clos sans qu'une décision sur le fond soit délivrée au demandeur.



Note: Le pays d'origine est indiqué si le nombre total de demandes d'asile présentées par ses citoyens a été supérieur à 10 000 en 2008.

Il est important de noter que les données relatives à 2008 sont incomplètes, certains États n'ayant pas encore publié toutes leurs statistiques officielles. Il s'ensuit que les données pour 2008 citées dans ce document au sujet des décisions ne sont pas totalement comparables à celles des années précédentes.

Environ 211 000 demandeurs d'asile ont été reconnus comme réfugiés (148 200) ou ont obtenu une forme complémentaire de protection (62 700) en 2008. Ce nombre comprend quelque 5700<sup>36</sup> personnes qui avaient été déboutées dans un premier temps, mais pour lesquelles la décision avait été annulée au stade de l'appel ou du recours. Un pourcentage particulièrement élevé de décisions annulées au stade de l'appel pourrait témoigner d'éventuelles déficiences dans la procédure d'asile de certains pays.

Le nombre des décisions positives rendues aux demandeurs d'asile a augmenté en 2008 dans toutes les grandes régions, à l'exception de l'Europe, où la mise en place de politiques de l'asile plus strictes dans quelques pays pourrait avoir entraîné un recul des taux de reconnaissance, malgré le nombre élevé des demandes. Néanmoins, ce sont les pays européens qui ont reconnu le plus grand nombre de demandeurs d'asile individuels durant l'année, suivis par les pays d'Afrique et d'Asie.

Un cinquième des décisions positives prises en Europe en 2008 l'a été en faveur de

Tableau 6: Décisions positives rendues par région

		lécisions tives	Évolution		
Region	2007	2007 2008*		%	
Afrique	51,100	60,200	9,100	18%	
Asie	34,800	38,700	3,900	11%	
Europe**	94,000	79,900	-14,100	-15%	
Amérique latine/Caraïbes	4,200	5,800	1,600	38%	
Amérique du Nord	23,900	24,300	400	2%	
Océanie	1,800	2,000	200	11%	
Grand Total	209,800	210,900	1,100	1%	

Données incomplètes

demandeurs d'asile iraquiens. En Afrique, un tiers des décisions positives a été rendu en faveur de demandeurs d'asile érythréens; il en va de même en Asie pour les demandeurs d'asile du Myanmar. En

<sup>\*\*</sup> Bien que certaines données relatives à l'Europe manquent pour 2008, les données historiques laissent penser que la tendance sera probablement confirmée.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Ces décisions, qui ne portent pas sur le fond, peuvent avoir pour cause, notamment, le décès du demandeur, le fait que le demandeur ne s'est pas présenté à l'entretien, le retrait de la demande, l'abandon d'un appel ou le fait qu'un autre pays est responsable de l'examen de la demande (Règlement Dublin II).

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Ce chiffre est sans doute nettement plus élevé, mais un nombre notable de décisions rendues par les États au stade de l'appel ou du recours n'a pas encore été publié.

Amérique latine et aux Caraïbes, neuf reconnaissances sur dix ont été accordées à des Colombiens. En Amérique du Nord et en Océanie, un cinquième des décisions positives concerne des demandeurs d'asile de Chine.

Quelque 305 000 personnes ont été déboutées sur le fond, soit 43 800 de plus que l'année précédente. Ce nombre comprend les décisions négatives en première instance, qui pourraient faire l'objet d'un appel.

## Enfants non accompagnés et séparés en quête d'asile \*

En 2008, plus de 16 300 demandes d'asile ont été présentées dans 68 pays par des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille. Cela représente 4 % environ des demandes d'asile soumises dans ces pays, et la valeur la plus élevée depuis 2006, quand le HCR a commencé à collecter des données sur les enfants en quête d'asile. En 2007 (11 300 demandes dans 58 pays) et en 2006 (9900 demandes dans 64 pays), les valeurs étaient considérablement plus basses. L'Europe a reçu 13 100 (80 %) des demandes émanant d'enfants non accompagnés ou séparés. Avec près de 4000 demandes, c'est le Royaume-Uni qui en a enregistré le plus grand nombre en Europe, suivi de la Suède (1500), de la Norvège (1400) et de l'Autriche (770). Le Kenya et la Malaisie ont été des pays de destination importants en dehors de l'Europe, avec 990 et 630 demandes d'asile respectivement.

Les informations disponibles indiquent que 6000 enfants non accompagnés ou séparés ont été reconnus comme réfugiés ou ont obtenu une forme complémentaire de protection en 2008. Ce chiffre est en cohérence avec celui de l'année précédente. L'Europe représente 65 % des décisions positives.

\* Des informations complémentaires sont données dans le 2007 Statistical Yearbook, pp. 52-53, HCR, Genève.

Des demandeurs d'asile ayant fait appel d'une décision négative en première instance pourraient être comptés deux fois dans ce chiffre.

Dans le monde, le taux de reconnaissance des réfugiés a été d'environ 29 % de toutes les décisions prises en 2008, tandis que le taux de reconnaissance totale a atteint 41 %<sup>37</sup>. Ces deux valeurs sont inférieures à celles de 2007 (32 % et respectivement). Toutefois, les reconnaissance au niveau mondial sont purement indicatifs, certains États n'ayant pas encore notifié les données pertinentes. De plus, la proportion des décisions positives est en fait plus élevée, car les décisions négatives en appel sont souvent comptées deux fois, l'une lors du rejet initial et l'autre lors du rejet de l'appel.

À la fin de l'année, plus de 827 000 personnes dans le monde étaient en attente d'une décision. Ce chiffre, en hausse de 12 % par rapport à celui de 2007, englobe les personnes à tous les stades de la procédure d'asile. L'ampleur réelle des cas non résolus n'est pas connue, de nombreux pays n'ayant pas été en mesure de fournir ce type d'information.

Fin 2008, les cas non résolus en première instance et en appel étaient les plus nombreux en Afrique du Sud (227 000). Ce chiffre comprend 138 000 cas non résolus en première instance et 89 000 cas en attente de décision fin 2007. Aux États-Unis d'Amérique, on comptait 69 200 cas en suspens à la fin de l'année (exercice budgétaire). D'autres pays affichaient un nombre élevé de cas en suspens, notamment le Canada (54 200), la Grèce (38 100) et l'Autriche (36 700).

# VII. Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays

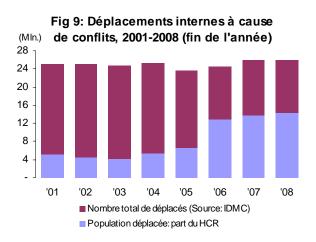
Le HCR n'a pas de mandat de protection ou d'assistance à l'égard de toutes les personnes déplacées par un conflit armé, qui étaient environ 26 millions à la fin de l'année<sup>38</sup>. Depuis quelques années, il s'occupe de plus en plus des déplacés dans le cadre de l'engagement qu'il a pris à l'égard de la démarche modulaire mise en place en janvier 2006. Fin 2008, 14,4 millions de personnes déplacées, y compris les personnes dont la situation est analogue à celle des déplacés<sup>39</sup>, avaient bénéficié des activités de protection et

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> En l'absence d'une méthode internationalement convenue pour calculer les taux de reconnaissance, le HCR utilise deux taux pour mesurer la proportion des demandes de statut acceptées durant l'année. Le taux de reconnaissance des réfugiés divise le nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention par le nombre total de cas acceptés (Convention et, le cas échéant, protection complémentaire) et rejetés. Le taux de reconnaissance totale divise le nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention ou ayant obtenu une forme complémentaire de protection par le nombre total de cas acceptés (Convention et, le cas échéant, protection complémentaire) et rejetés. Les décisions qui ne sont pas prises sur le fond sont, dans la mesure du possible, exclues des deux calculs. Pour établir des comparaisons au niveau international, le HCR utilise uniquement ces deux taux de reconnaissance et ne notifie pas les taux calculés au niveau national.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Pour des statistiques détaillées sur les déplacements internes dans le monde, voir le site Internet du Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) du Conseil norvégien des réfugiés (CNR) à l'adresse: <a href="www.internal-displacement.org">www.internal-displacement.org</a>
<a href="https://doi.org/10.2007/jan.200

d'assistance du HCR, un chiffre record. En augmentation de plus de 600 000 personnes par rapport à l'année précédente (13,7 millions), il a plus que doublé par rapport au chiffre d'avant l'activation de la démarche modulaire (6,6 millions en 2005). Les bureaux du HCR ont signalé plus de 1,1 million de personnes nouvellement déplacées en 2008, et au moins 1,4 million de déplacés ont pu regagner leur lieu d'origine durant la même période<sup>40</sup>. Les statistiques du HCR englobent les populations déplacées dans 23 pays.

Avec un nombre estimatif de 3 millions de déplacés, la Colombie continue de compter



l'une des populations de déplacés internes les plus importantes au monde. En Iraq, le nombre des personnes déplacées est passé de 2,4 millions en 2007 à plus de 2,6 millions à la fin de l'année. On estime que plus de 1,4 million d'Iraquiens ont été déplacés à l'intérieur de leur pays au cours des trois dernières années seulement. La reprise du conflit armé dans l'est de la République démocratique du Congo et en Somalie a déplacé des centaines de milliers de personnes. Il s'ensuit que le nombre des déplacés internes a augmenté dans ces deux pays, passant à 1,5 million et 1,3 million respectivement à la fin de l'année. Le Kenya a, lui aussi, connu de nouveaux déplacements internes, à la suite des violences postélectorales qui ont marqué le début de l'année – bien que 346 000 déplacés aient pu regagner leur lieu d'origine en 2008, quelque 404 000 personnes étaient toujours déplacées fin 2008. De même, le conflit armé en Géorgie a contraint quelque 135 000 personnes à fuir en 2008; à la fin de l'année, environ 293 000, dont 49 200 se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés, étaient considérées comme des déplacés internes en Géorgie.



Environ 603 000 déplacés en Ouganda ont pu regagner leurs villages durant l'année, ce qui a ramené à 853 000 personnes la population déplacée vivant encore dans les camps et les sites de transit. Tant les déplacés internes que les déplacés de retour continuent de bénéficier des activités de protection et d'assistance du HCR dans le cadre de la démarche modulaire. Au Soudan, le nombre des déplacés protégés/assistés par le HCR était de 1,2 million environ à la fin de l'année. L'Afghanistan, le Pakistan<sup>41</sup>,

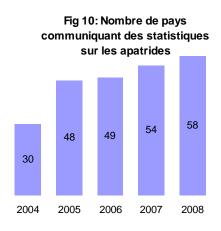
<sup>41</sup> Au moment de rédiger le présent rapport, le nombre des personnes déplacées au Pakistan était proche de 2 millions, contre 156 000 à la fin de l'année 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Faute d'estimations fiables sur les personnes nouvellement déplacées et les déplacés de retour en 2008, ce chiffre exclut les mouvements en République démocratique du Congo.

Sri Lanka et le Yémen sont parmi les pays qui ont signalé de nouvelles situations de déplacement interne ou une augmentation notable de la population déplacée en 2008.

#### VIII. Apatrides

Pour que le HRC puisse honorer la responsabilité qui lui a été confiée à l'égard des apatrides et répondre à leurs problèmes, il est essentiel de repérer les cas d'apatridie. Cette responsabilité ne se limite pas à la prévention de l'apatridie, à la réduction des cas d'apatridie et à la protection des apatrides. Elle implique aussi d'informer la communauté internationale sur l'ampleur du problème. Mesurer l'apatridie est une tâche complexe en raison de la nature même du phénomène. Souvent, les apatrides vivent dans la précarité, en marge de la société, n'ont pas de papiers d'identité et sont l'objet de discrimination. Seuls quelques pays ont mis en place des procédures d'identification des apatrides et de délivrance de papiers d'identité, ce qui facilite la collecte de données précises.



Ce rapport contient des données relatives uniquement aux pays ayant des statistiques officielles fiables ou pour lesquels des estimations de la population apatride existent. Le Tableau 7, en annexe, mentionne quelques pays (signalés par un astérisque) qui comptent une population apatride nombreuse mais pour lesquels des statistiques fiables ne sont pas disponibles. Ces pays sont, notamment, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, l'Inde et l'Indonésie.

Les données sur l'apatridie en 2008 s'inscrivent dans la continuité de la tendance, déjà observée les années précédentes, d'un élargissement progressif de la couverture et des connaissances relatives aux apatrides. Fin 2008, des statistiques sur l'apatridie étaient disponibles pour 58 pays, quatre de plus qu'en 2007. Ce chiffre doit être comparé aux 30

pays pour lesquels elles l'étaient en 2004, quand le HCR a commencé à collecter plus systématiquement les données sur les populations apatrides, et reflète les efforts déployés par les bureaux de l'organisation pour recueillir des données plus précises. Ces efforts ont été soutenus par une prise de conscience accrue de l'apatridie dans un certain nombre de pays du monde.

Pour 2008, le nombre des apatrides identifiés – près de 6,6 millions – a presque doublé. Cette hausse n'est pas nécessairement attribuable à de nouvelles situations d'apatridie et résulte plutôt de la disponibilité améliorée des données. La majeure partie de cette augmentation a été enregistrée en Thaïlande, qui a notifié des populations apatrides nombreuses pour la première fois<sup>42</sup>.

Le HCR n'est pas actuellement en mesure de fournir des statistiques exhaustives sur le nombre d'apatrides dans tous les pays du monde. Il y a donc un décalage entre les données au niveau national notifiées au HCR et le nombre estimatif total des apatrides dans le monde, soit environ 12 millions de personnes. L'amélioration de la couverture statistique signifie que ce décalage sera progressivement réduit.

#### IX. Autres groupes ou personnes relevant de la compétence du HCR

Le HCR mène également des activités de protection ou d'assistance en faveur de personnes dont il considère qu'elles relèvent de sa compétence, et qui n'appartiennent à aucune des catégories de populations mentionnées plus haut. Ses activités prennent appui sur des raisons humanitaires ou d'autres raisons spéciales et visent, par exemple, les demandeurs d'asile qui ont été déboutés et dont le HCR estime qu'ils ont besoin d'une protection internationale. Le nombre des personnes appartenant à ce groupe

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Il y a environ 3,5 millions d'apatrides en Thaïlande, principalement des membres des tribus des hautes terres et des immigrants, et leurs descendants, des pays voisins. La Nouvelle loi sur l'enregistrement civil et la Loi sur la nationalité sont entrées en vigueur le 24 août 2008. Elles autorisent, pour la première fois, l'enregistrement des naissances et la certification de tous les enfants nés en Thaïlande, quel que soit le statut de leurs parents. Cela permettra de prévenir l'apatridie au sens le plus large, et bénéficiera aux enfants des réfugiés et des demandeurs d'asile nés en Thaïlande

# Tendances mondiales en 2008

a plus que doublé, passant de 68 600 début 2008 à près de 167 000 à la fin de l'année. Cette progression découle principalement de la prise en compte de près de 80 000 personnes en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Ce sont pour la plupart d'anciens réfugiés ou déplacés internes qui, ayant regagné leur lieu d'origine avant 2008, ne sont pas encore pleinement intégré et continuent donc à recevoir une assistance du HCR.